

la lecture de la date qui figure à la fin de la table de privilèges de *Brigetio* (plus loin, n° 232). Il déchiffre :

158) DIVO MAXIMIANO VIII ET DN MAXIMINO  
AVG ITERVM COSS S

P. 212 et suiv. La date ajoutée en tête de la même table (fig. p. 197) l'a été « certainement avant 324, peut-être dès 316, plus probablement vers 321 ». Le X qui précède la première ligne serait un signe chrétien.

REVUE DES ÉTUDES LATINES,  
XIV, 1936.

P. 276-287. M. Niedermann, contrairement à l'opinion notamment de M. Wackernagel dont il discute les arguments, voit dans l'inscription de la colonne rostrale de Duilius (*C. I. L.*, I, 2<sup>e</sup> édit., pars 1, n° 25) une copie, à l'orthographe rajeunie sous l'Empire, de l'original perdu et non l'œuvre d'un pasticheur du début de l'époque impériale.

P. 373-388. A. Grenier. Tibère et la Gaule. Passe en revue l'épigraphie tibérienne de Gaule.

REVUE HISTORIQUE, CLXXIX,  
1937.

P. 133-134. G. Lugli. Interprétation de l'inscription de la colonne Trajane (*C. I. L.*, VI, n° 960).

REVUE HISTORIQUE DE DROIT  
FRANÇAIS ET ÉTRANGER, XVI,  
1937.

P. 242-293. L. Gallet. Essai

sur le sénatus-consulte *De Asclepiade sociisque* (*Inscr. gr. ad res rom. pert.*, I, n° 118; *C. I. L.*, I, 2<sup>e</sup> édit., pars 2, fasc. 1, p. 468 et suiv., n° 588). Réimpression du texte, traduction, première et deuxième partie du commentaire (la table d'amitié et le sénatus-consulte; *amicitia populi romani* et le *s. c. de Asclepiade*).

REVUE NUMISMATIQUE, 4<sup>e</sup> série,  
XXXIX, 1936.

P. 297-315 et pl. VII. D. van Berchem. Les jetons romains en plomb, qui portent diverses représentations ou légendes, ne sont pas des tessères ayant servi pour les distributions impériales, pour les jeux ou comme monnaie fiduciaire à l'usage des particuliers; ce sont des *calculi* destinés aux différents services qui employaient des comptables: caisses de l'État, des corporations et des particuliers; certains ont pu jouer un rôle dans des jeux.

RHEINISCHES MUSEUM, LXXXV,  
1936.

P. 383. A. Oxé. Remarques sur le dernier distique de l'inscr. *C. I. L.*, XIII, n° 7105 (Buecheler, *Carm. lat. epigr.*, n° 1116).